

Adresse du bien

Quai de Seine
93 400 SAINT-OUEN

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS



**DOSSIER D'INFORMATION
REGLEMENTAIRE DES ACQUEREURS
ET LOCATAIRES**

Document valable jusqu'au :
15 juin 2022

UBYRISK
Consultants

UBYRISK Consultants
9, Grillet
33 910 St Martin de Laye
Tél : +33 (0)5 57 51 56 85
<http://www.catnat.net>
@ : contact.catnat@gmail.com

SOMMAIRE

ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Déclaration de l'état des risques naturels et technologiques

Localisation de l'immeuble au regard du zonage des risques définis par les documents réglementaires

INFORMATIONS RELATIVES A L'INDEMNISATION DES SINISTRES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES

Arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982

Document d'information sur les sinistres catastrophes naturelles indemnisés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble code postal ou Insee commune

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N ¹ oui non

 prescrit anticipé approuvé date

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 inondations autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non

 prescrit anticipé approuvé date | |

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 inondations autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M ³ oui non

 prescrit anticipé approuvé date | |

³ Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :
 mouvement de terrain autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM ⁴ oui non

⁴ Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé ⁵ oui non

⁵ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
 effet toxique effet thermique effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui non

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non

> L'immeuble est situé en zone de prescription ⁶ oui non

⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
- | | | | | | | | | | |
|---------------|-------------------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|
| zone 1 | <input checked="" type="checkbox"/> | zone 2 | <input type="checkbox"/> | zone 3 | <input type="checkbox"/> | zone 4 | <input type="checkbox"/> | zone 5 | <input type="checkbox"/> |
| très faible | | faible | | modérée | | moyenne | | forte | |

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

- > L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui non

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte du zonage PPR Inondation de la Seine
Périmètre de risque 111-3 lié à la présence d'anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien
Zonage d'étude dans le cadre de la révision du PPR mouvements de terrain
Projet de PPR argile à l'échelle départemental

vendeur / bailleur

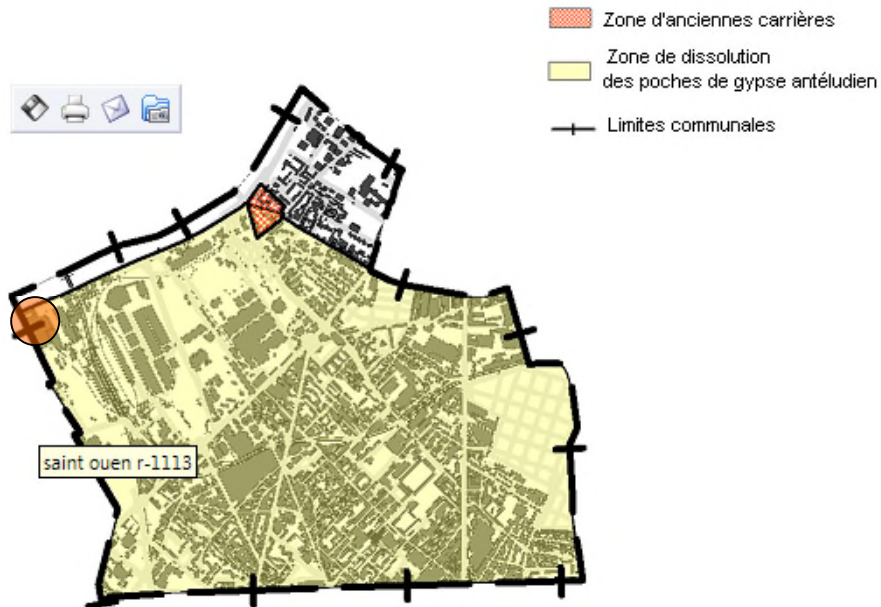
date / lieu

acquéreur / locataire

15/12/2021

Saint-Ouen

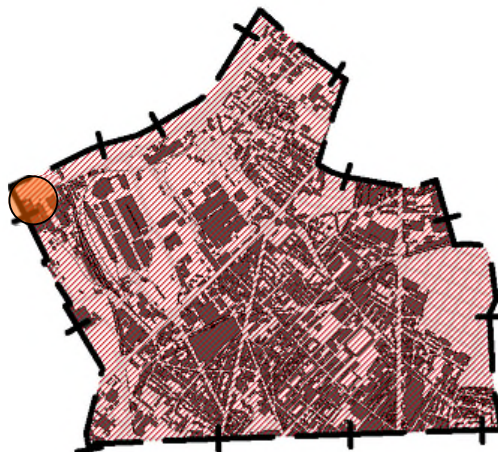
Périmètre de risque liés à la présence d'anciennes
carrières et à la dissolution gypse antéludien
valant PPR approuvé



Sources : Aléas DDE 93 / IGC
BD Topo Pays © IGN 2002

Saint-Ouen

Zonage d'étude dans le cadre de l'élaboration du plan de
prévention des risques de mouvements de terrain



Sources : DDE 93 / GEP
BD Topo Pays © IGN 2002

N.B. Cette carte au 1/100000 permet d'identifier les zones soumises à l'aléa retrait-gonflement des argiles à l'échelle départementale. Pour plus de détails, la consultation du site <http://www.argiles.fr> mis en place par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) permet de télécharger les cartes d'aléas communales ainsi que d'obtenir des éléments relatifs à la nature du phénomène, la manifestation des désordres et la méthodologie de l'étude.

direction
départementale
de l'équipement
de Seine-Saint-Denis



Préfecture de Seine-Saint-Denis



PROJET

**Plan de Prévention des Risques
de mouvements de terrain**

CARTE DES ALÉAS

RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX
DANS LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

-  ALEAS FORTS
-  ALEAS MOYENS
-  ALEAS FAIBLES
-  Limite communale

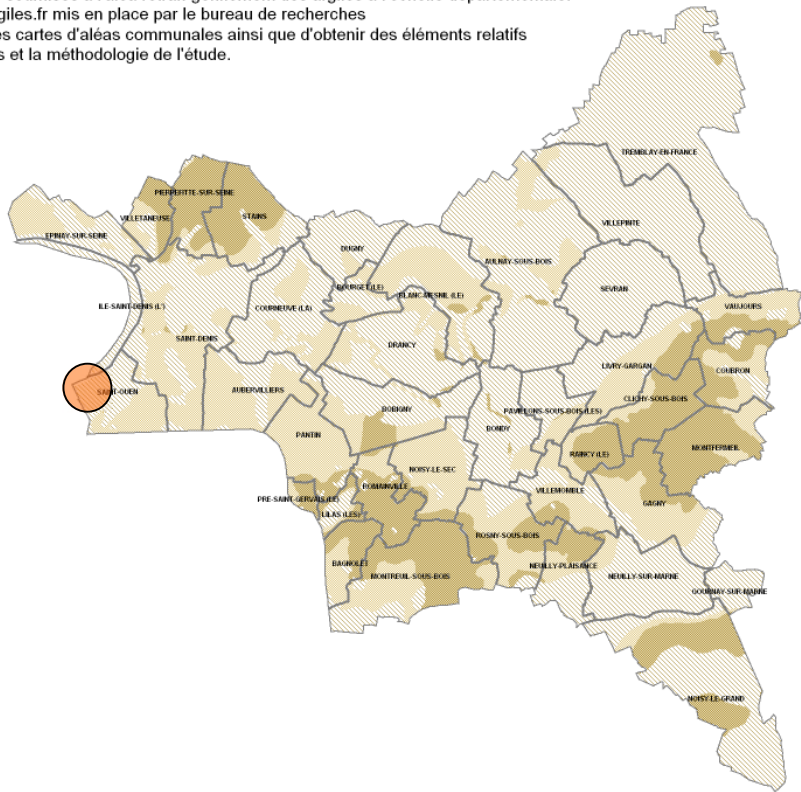


SOURCES

Aléas - DDE 93 / BRGM 2002
BD Topo Pays - IGN 2002

Réalisation : DDE 93

Ech : 1/100 000



Ech : 1/100 000



Préfecture de Seine-Saint-Denis

Plan de Prévention des Risques d'Inondation par débordement direct de la Seine

PROJET

commune de SAINT-OUEN

CARTE DES ALÉAS

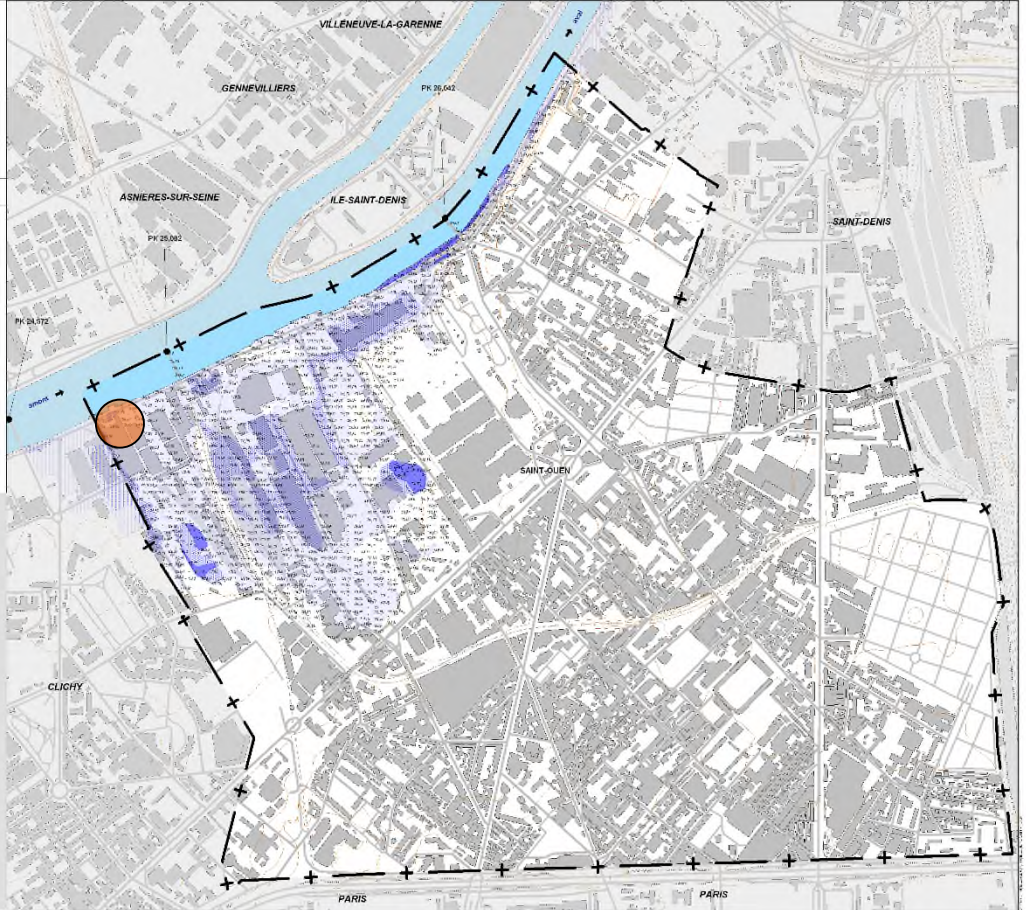
- ALÉAS TRÈS FORTS (H > 2m)
- ALÉAS FORTS (1m < H < 2m)
- AUTRES ALÉAS (H < 1m)

Plus Haute Eau Courante (PHÉC) pour la crue de 1910

PK	PHÉC (m NGF)	PHÉC (m NGF)	PHÉC (m NGF)
PK 28,000	10,00	10,00	10,00
PK 28,050	10,00	10,00	10,00
PK 28,100	10,00	10,00	10,00
PK 28,150	10,00	10,00	10,00
PK 28,200	10,00	10,00	10,00
PK 28,250	10,00	10,00	10,00
PK 28,300	10,00	10,00	10,00
PK 28,350	10,00	10,00	10,00
PK 28,400	10,00	10,00	10,00
PK 28,450	10,00	10,00	10,00
PK 28,500	10,00	10,00	10,00
PK 28,550	10,00	10,00	10,00
PK 28,600	10,00	10,00	10,00
PK 28,650	10,00	10,00	10,00
PK 28,700	10,00	10,00	10,00
PK 28,750	10,00	10,00	10,00
PK 28,800	10,00	10,00	10,00
PK 28,850	10,00	10,00	10,00
PK 28,900	10,00	10,00	10,00
PK 28,950	10,00	10,00	10,00
PK 29,000	10,00	10,00	10,00

- Limite communale
- - - - - Courbe de niveau
- Point coté (NGF normal)
- Point kilométrique

Échelle : 1:5000



ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE DEPUIS 1982

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	11/04/1983	23/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
Inondations et coulées de boue	23/06/1983	23/06/1983	15/11/1983	18/11/1983
Inondations et coulées de boue	24/06/1983	26/06/1983	03/08/1983	05/08/1983
Inondations et coulées de boue	06/07/1987	06/07/1987	27/09/1987	09/10/1987
Inondations et coulées de boue	31/05/1992	01/06/1992	16/10/1992	17/10/1992
Inondations et coulées de boue	18/07/1994	18/07/1994	28/10/1994	20/11/1994
Inondations et coulées de boue	19/07/1994	19/07/1994	28/10/1994	20/11/1994
Inondations et coulées de boue	30/05/1999	30/05/1999	21/07/1999	24/08/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	02/07/2003	02/07/2003	03/12/2003	20/12/2003

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES SINISTRES CATASTROPHES NATURELLES INDEMNISES

Déclaration de sinistres indemnisés en application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

Adresse de l'immeuble :

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Cochez les cases **OUI** ou **NON**
si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 16/05/1983	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/08/1983	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 15/11/1983	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 27/09/1987	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 16/10/1992	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 28/10/1994	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 21/07/1999	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/12/2003	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Etabli le :

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

